

## Section territoriale Nièvre - Yonne

### RENFORT DES MILIEUX OUVERTS EN HEBERGEMENT A LA PJJ : AGIR D'ABORD, REFLECHIR ENSUITE ?

Alors qu'une audience entre le secrétariat régional Grand-Centre et la DIR a eu lieu vendredi 20 mars 2020 matin, où a été évoquée « la préparation de demandes de renforts pour les établissements de placement de Dijon et Bourges », c'est avec surprise, et de façon concomitante, que nous avons appris la sollicitation de la présence des agents du STEMO YONNE sur l'UEHC d'AUXERRE et ce dès le lundi 23 mars 2020. L'étonnement a été majoré par le fait que l'UEHC ne déplore pas, à notre connaissance, de problèmes en ressources humaines à l'heure actuelle.

Dans la précipitation (en passant en deux heures de temps d'une forte possibilité à un planning précis), et sans rappel explicite de la notion de volontariat, il a été demandé aux éducateurs, aux psychologues et aux assistantes de service social de se positionner sur des créneaux s'étendant de 7 à 15 heures du lundi au dimanche. Notons que ce timing rapproché permettait difficilement de prendre avis auprès de ses proches ou de ses collègues afin d'adopter une décision éclairée et adaptée à sa situation.

Aussi, nous nous questionnons sur le sens réel de cette mobilisation du STEMO YONNE : urgence RH, préparation à un déficit de personnels futur ou volonté de justifier le traitement des agents ? La place des psychologues et des ASS, contractuelles pour certaines qui plus est, est-elle à l'UEHC ? Quelle compensation pour les agents au vu de leurs déplacements et de leur travail en hébergement ?

La sécurité en terme de santé de tous : jeunes accueillis, agents et leurs proches, nous semble également à interroger. Ne faudrait-il mieux pas attendre la fin de la quatorzaine équivalent à la période d'incubation du COVID 19 (jusqu'au lundi 30 mars inclus) ? Multiplier les allers et venues de personnes ayant contact avec l'extérieur (courses alimentaires notamment) avec des jeunes confinés depuis 7 jours est-il adéquat ? les gels hydro alcooliques et masques sont-ils à disposition si l'agent le souhaite ? Quid d'un document écrit justifiant un missionnement alors que l'arrêté des agents est au STEMO YONNE ? Quel statut en cas d'atteinte par la maladie étant donné qu'il s'agit d'un changement volontaire de résidence administrative ?

Enfin, nous interrogeons l'impact émotionnel de ce défilé de personnels auprès des mineurs pris en charge.

La solidarité entre collègues et l'engagement des professionnels ne fait aucun doute et beaucoup se sont déjà positionnés pour répondre présents malgré les questions multiples. Pour autant, les agents attendent de l'administration des réponses et explications claires justifiant de se mobiliser en urgence maintenant alors que le confinement risque d'être renouvelé et que les besoins RH restent à venir.

### LA SOLIDARITE DOIT RIMER AVEC LA SINCERITE DANS LES MOTIVATIONS DES DECISIONS ET LA SECURITE DE TOUS